

Cuivre (II) oxyde noir
SP-T-N-(MIN.)
Attention

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 105 027
Nom commercial	: Cuivre (II) oxyde noir
Identification de la société	: JEULIN T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers pour la santé
- Dangers pour l'environnement

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45:

- | | | |
|---|---|--|
| : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4) | : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1) | : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1) |
| : Xn; R22 | : N; R50-53 | |

Eléments d'étiquetage
Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger

- : Attention
- : H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

- Généraux
- Prévention

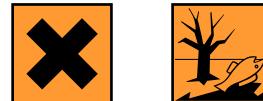
- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention

- : P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

- Considérations relatives à l'élimination

- : P501 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :
Symbol(s)


Cuivre (II) oxyde noir

SP-T-N-(MIN.)

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- Phrase(s) R**
- : Nocif.
 - Dangereux pour l'environnement.
 - : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S**
- : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 - S22 : Ne pas respirer les poussières.
 - : S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Cuivre (II) oxyde noir	: 100 env. %	1317-38-0	215-269-1	----	----	Xn; R22 N; R50-53 Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec les yeux : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Ingestion : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- : Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers**
- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Non combustible.
- Protection contre l'incendie**
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales**
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement**
- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage**
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 3

Date : 19 / 3 / 2012

Remplace la fiche : 26 / 11 / 2010

Cuivre (II) oxyde noir

SP-T-N-(MIN.)

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Cuivre (II) oxyde noir ; Oxyde de cuivre (II) ; Oxyde cuivrique ; Cuivre monoxyde ; C.I. 77403
- Etat physique** : Poudre.
- Couleur** : Noir(e).
- Poids moléculaire** : 79.54
- Point de fusion [°C]** : 1326
- Point de décomposition [°C]** : > 1026
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : insoluble
- Limites d'explosivité**

Règlement CE 1907/2006

SECTION 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter** : Hygroscopique.
- Matières à éviter** : Agents réducteurs.
Métaux finement divisés.
Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K).
Aluminium (Al).
Sulfure d'hydrogène.
Hydrogène.
Anhydrides d'acides.
Hydrures, hydrazine, hydroxylamines...
- Réactions dangereuses** : Métaux formant des acétylures.
Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.

Cuivre (II) oxyde noir

SP-T-N-(MIN.)

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Peut être nocif par inhalation.
Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
 - Cutanée : Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.
Peut provoquer une irritation de la peau.
 - Oculaire : Peut causer une irritation des yeux.
Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.
 - Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
 - Autre : Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux central et/ou aggraver des maladies préexistantes.
D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
- Irritation de la peau (lapin)** : Aucune donnée disponible.
- Irritation des yeux (lapin)** : Aucune donnée disponible.
- Irritation des membranes muqueuses (lapin)** : Aucune donnée disponible.
- Autres informations toxicologiques** : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques

: Toxique pour la vie aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Toxicité pour les poissons : CL50 -Oncorhynchus mykiss: 25,4 mg/L/96 h
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistante et dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

Informations sur l'élimination

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets

: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale

- Proper shipping name : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (E)

- No ONU : 3077

- I.D. n° : 90

Transport terrestre

- ADR/RID : Group : III
Class : 9

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : UN 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Cuivre (II) oxyde)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 3

Date : 19 / 3 / 2012

Remplace la fiche : 26 / 11 / 2010

Cuivre (II) oxyde noir

SP-T-N-(MIN.)

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Transport aérien
- ICAO/IATA : UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Copper (II) oxyde)
- IATA - Classe ou division : 9
- Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Règlement CE 1907/2006

JEULIN

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59